

■ Un vaccin contre le cancer du poumon

Des chercheurs de l'Université Baylor au Texas ont mis au point un vaccin qui pourrait ralentir le développement du cancer du poumon. Appelée « G-Vax », cette injection, constituée de cellules tumorales de patients atteints d'un cancer, aide le système immunitaire à reconnaître les cellules cancéreuses et à les détruire. Les chercheurs espèrent que grâce à leur découverte, les cellules saines s'attaqueront non seulement à la tumeur du poumon, mais aussi à toutes les autres tumeurs, peu importe leur emplacement dans le corps humain. Une des particularités de ce nouveau vaccin est son efficacité dans des cas où les traitements de chimiothérapie se sont avérés infructueux. Trois patients (sur les 43 qui participent aux expérimentations) dont le cancer était rendu à un stade avancé sont actuellement en rémission complète.

Au Canada, le cancer du poumon est la première cause de mortalité attribuable au tabagisme, avec plus de 13 000 décès chaque année.

■ Rencontre d'intervenants

Les 15 et 16 mars, le Service de lutte contre le tabagisme réunissait les intervenants régionaux pour une rencontre d'information et de stratégie. Comportant une soixante d'employés à plein temps, le Service, dirigé par Lise Talbot, est la section du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec qui est en charge de la réduction du tabagisme, notamment de l'application de la loi provinciale adoptée en 1998.



Fonctionnaire expérimenté au Service de lutte contre le tabagisme, Yves Archambault explique aux intervenants tabac régionaux les priorités du PQAT, le Plan québécois d'abandon du tabagisme.

Le Ministère subventionne des postes d'intervenants tabac dans les directions régionales de santé publique, chacune d'elles étant intégrée à une *Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux*. Cette instance (au long nom) succède à la *Régie régionale de la santé et des services sociaux*.

Doté d'un budget de 20 millions \$, qui devrait être reconduit pour 2004-2005, le Service de lutte contre le tabagisme se consacre principalement à l'arrêt tabagique, avec ses quelque 140 Centres d'abandon. Il voit également au contrôle des ventes aux mineurs et au respect de la *Loi sur le tabac*. Un bureau d'inspecteurs vient d'ailleurs d'ouvrir à Montréal, sur le boulevard Crémazie.

■ Pierre Marsan succède à Russell Williams

Le 9 mars, le député libéral de la circonscription de Nelligan, Russell Williams, a remis sa démission à l'Assemblée Nationale. L'adjoint parlementaire du ministre de la Santé, Philippe Couillard, a quitté la vie politique pour accéder à la présidence des « Compagnies de recherche pharmaceutique du Canada », une association privée mieux connue sous le nom de « Rx&D ».

Au cours de ses 15 années passées dans l'arène politique, M. Williams a eu l'occasion de participer à de nombreux débats sur le dossier du tabac, dont il était responsable au sein du gouvernement libéral de Jean Charest. Les groupes antitabac québécois ont été surpris et navrés du départ de M. Williams.

Fin mars, le cabinet des ministres a confié à Pierre Marsan, député de Robert-Baldwin, les

Russell Williams se sentait à l'étroit sur son tabouret d'adjoint parlementaire. Sa démission est une lourde perte.



tâches qui incombait à M. Williams. Détenteur d'une maîtrise en administration de la santé, M. Marsan fut directeur général de l'Hôpital Sacré-Coeur de 1988 à 1994.

■ Soins de santé sans fumée en Abitibi-Témiscamingue

Une quinzaine d'établissements de soins de santé de l'Abitibi-Témiscamingue se préparent à bannir la fumée. En effet, à compter du 1^{er} mai, il sera interdit de fumer dans ces institutions ainsi qu'à l'extérieur de certaines d'entre elles. Cette nouvelle règle s'appliquera tant aux visiteurs qu'aux usagers, à l'exception des patients hospitalisés en psychiatrie ou dans des centres d'hébergement de longue durée.

La Coalition abitibienne pour les saines habitudes (CASH), qui voulait faire d'Amos une ville sans fumée, a étroitement collaboré à la réalisation de ce projet. Plutôt que de faire en sorte qu'une seule municipalité réglemente l'usage du tabac dans les lieux publics de son territoire, la CASH, qui a révisé sa stratégie, souhaite maintenant que le gouvernement légifère pour l'ensemble du Québec. Dans une pétition disponible sur Internet, la Coalition abitibienne demande au ministre québécois de la Santé et des Services sociaux et à son ministère, de réévaluer l'actuelle *Loi sur le tabac* et d'y apporter les amendements nécessaires pour contrer le tabagisme passif dans les lieux publics. Cette pétition sera bientôt disponible en ligne sur le site de la CASH au www.saineshabitudes.com.

www.info-tabac.ca

Votre portail pour un Québec sans tabac